



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **lundi 26 juin 2023**, à compter de **19h15** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Madame : Véronique Lemire, siège # 2

Messieurs : Yves Bourassa, siège # 1
Michel Ayotte, siège # 5
Luc Bernèche, siège # 6

Absences : Linda Pomerleau, siège # 3
Claude Cardinal, siège # 4

AUTRE PRÉSENCE :

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 7270-06-23

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'assainissement des eaux usées.
4. Période de questions
5. Prochaine séance le 10 juillet 2023
6. Levée de la séance

3. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SNC-LAVALIN POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DE REMPLACEMENT D'ÉGOUT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLUTION # 7271-06-23

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels requis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, de remplacement d'égout et de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financé dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme PRIMEAU 2023 et du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a accepté le rapport d'ingénierie préliminaire et les termes du devis de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres qui ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les offres qualitatives ont été analysées lors de la tenue d'un comité de sélection constitué de quatre membres évaluateurs et d'un secrétaire de comité;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes de prix ont été ouvertes pour les deux soumissionnaires ayant obtenu un pointage intermédiaire d'au moins 70%, afin de déterminer leur pointage final;

SOUSSIONNAIRES	PRIX TAXES INCLUSES	POINTAGE FINAL
Norinfra	976 977,07 \$	0,84
SNC-Lavalin	692 110,94 \$	1,25

CONSIDÉRANT QUE SNC-Lavalin a obtenu le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité avec les conseillers présents, et sous recommandation du comité de sélection, d'octroyer le contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, du remplacement de l'égout et de gestion des eaux pluviales au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit SNC-Lavalin, au montant de 692 110,94 \$ taxes incluses.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de question débute à 19h23, et aucune question n'est posée du public

5. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 10 JUILLET 2023.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 7272-06-23

Levée de la séance à 19h24, est proposée par Michel Ayotte.


Lyne Ash
Mairesse


Lise Dénommé, Directrice générale
et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.